



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 31 mai 2018

Ouverture de séance : 20h30

Sous la présidence de Mme Laurence Cornier-Goehring, Maire

Membres présents : Serge Bonnigal, Virginie Gay-Chanteloup, Jean-Jacques Béranger, Martine Cotereau, Sylvain Duchon, Zina Couasmé, Jean-Marie Dessables, Céline Corvez, Thomas Dupont, Magali Botheroyd, Patrick Fauri, Delphine Gosset, Rodolphe Guillas.

Absente excusée : Mme Evelyne Veschambre

Mme Evelyne Veschambre donne pouvoir à M. Rodolphe Guillas.

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

M. Sylvain Duchon a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Association Garderie Périscolaire : convention de partenariat

Informations :

- Commissions CCVA
- Travaux en cours
- Présentation PADD

Questions diverses

I. INFORMATION PRÉLIMINAIRE : Fonctionnement du conseil municipal

Mme le Maire présente au conseil municipal le mode de fonctionnement qui sera celui du mandat.

- Le conseil municipal pourra être enregistré, notamment pour faciliter la tâche du secrétaire de séance.

Mme Le Maire précise toutefois que « toute utilisation d'enregistrement du conseil municipal doit être soumise à autorisation du participant enregistré ».

- Le secrétariat de séance sera assuré à tour de rôle par les élus, du plus jeune au plus âgé. Le procès verbal sera transmis aux élus avec la convocation du conseil municipal suivant, pour lecture et approbation avant publication.

- Quand les sujets le nécessiteront, une commission générale, associant tous les élus qui le souhaitent, se réunira. Un compte-rendu de cette réunion sera rédigé et transmis pour information à tous les élus.

- La convocation au conseil municipal sera envoyée, accompagnée, outre le procès verbal du conseil précédent, d'un document présentant les éléments de compréhension des différents points à l'ordre du jour, et des comptes-rendus des différentes commissions ayant eu lieu.

II. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2018

Aucune demande de modification n'ayant été formulée, Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2018 qui est alors adopté à l'unanimité.

III. DÉLIBÉRATION Association Garderie Périscolaire : convention de partenariat

Mme le Maire rappelle le fonctionnement du service de garderie périscolaire à Limeray.

Actuellement ce service public est géré par une association, avec laquelle une convention de partenariat de délégation de service public a été signée le 29 décembre 2015. La fréquentation actuelle de la garderie est faible : autour de 6 à 8 enfants. Ce service public ne satisfait donc pas les usagers.

Il est donc proposé de rompre la convention pour des motifs d'intérêt général. Pour la continuité du service public, la commune reprendra alors à son compte le service de garderie périscolaire, sous la forme d'une régie municipale.

Mme le Maire donne lecture de l'article 8 de la convention de partenariat relatif à la résiliation de la convention et de la délibération annexée au présent procès verbal.

M. Dupont se réjouit de la mise en place d'une régie municipale qui permettra de pérenniser et de sécuriser les emplois. Cependant il note que le périscolaire relève aussi de l'intercommunalité (la CCVA dispose de la compétence « ALSH »). Il propose qu'une réflexion soit menée avec la CCVA, pour envisager la création à moyen terme d'un syndicat intercommunal.

M. Guillas interroge le conseil pour connaître les objectifs poursuivis.

Mme Le Maire lui répond que la garderie périscolaire est un service public important qu'il convient de faire revivre. La mise en place d'une régie municipale permettra en outre de réfléchir à des agréments CAF/DDJS, gages de qualité d'accueil pour les familles, de proposer des postes de contractuels de la fonction publique aux salariés. Ces postes pourront donner un meilleur accès à des promotions, tout comme à l'accès à la fonction publique territoriale à terme (dans le respect de la réglementation).

Mme Corvez demande avant de procéder au vote si un conseiller est intéressé dans ce dossier.

Mme le Maire rappelle que Mme Veschambre, membre du bureau de l'association n'a pas le droit de vote sur cette délibération, et précise donc à M. Guillas qu'il ne dispose que d'une voix sur ce vote.

14 votants : 13 voix pour, 1 abstention
--

IV. INFORMATIONS

1. Répartition des sièges de titulaires et suppléants au sein des commissions de la CCVA.

Mme Le Maire explique qu'ayant eu de nombreuses demandes, elle n'a pu donner satisfaction à tous. Elle donne lecture du tableau de répartition annexé.

Cette répartition est proposée au vote

15 votants : 15 voix pour.

2. Travaux en cours

Afin de faire la transition avec le précédent conseil M. Bonnigal présente un point sur les travaux de la salle des fêtes et de l'église.

- La fin des travaux de la salle des fêtes approche mais l'étage n'est pour le moment pas ouvert aux associations, en raison de réserves de sécurité. En effet à l'étage il faut bloquer l'ouverture par les usagers des fenêtres extérieures de l'étage pour éviter les chutes. Les autres réserves, qui ne relèvent pas de la sécurité des usagers, devraient être levées rapidement. Nous sommes en attente des travaux du menuisier pour les fenêtres.

- Les toilettes de la salle des fêtes dégagent une odeur importante. Ce fait n'est pas nouveau. Il faudra penser à y remédier.

- Dans l'église, actuellement sont positionnées les consoles qui devront supporter les statues. Lors de la visite du clocher, il a été constaté que les pigeons délogés récemment, ne sont pas revenus.

M. Fauri expose que la commission « Bâtiments » rédigera un mémo sur l'ensemble des réserves (salle des fêtes et église) et le transmettra aux élus.

3. Présentation du PADD

Le PADD a été envoyé à tous les élus sous un format numérique. Un vote doit avoir lieu avant le 15 septembre intégrant les débats autour du PADD. M. Bonnigal propose qu'une commission générale, élargie aux habitants qui le souhaitent, se réunisse pour débattre. Les remarques seront intégrées à la délibération.

Un article paraîtra dans la NR pour informer les habitants de la consultation.

V. Questions diverses

Mme le Maire annonce que Mme Deleu, locataire du logement dont la mairie est propriétaire, situé 40 rue de Blois, Appartement 1, résilie son bail à compter du 30/06/18. Ce logement (T1) fera l'objet de rénovations avant remise en location par la mairie.

M. Fauri : « Quand est prévu le prochain journal municipal ? »

Mme Gay-Chanteloup : « Il est prévu de publier un flash info avant la fin du mois de juin pour donner des informations sur le fonctionnement du conseil, les dates à venir et l'organisation de la Fête nationale. A ce sujet, une réunion aura lieu avec les élus et les associations le 13 juin à 20h30 en mairie pour finaliser l'organisation de cette journée. Cette année, toutes les associations ont été invitées.

Concernant le journal municipal en lui-même une réflexion est prévue pour revoir son élaboration (forme, contenu, périodicité) sur le deuxième semestre 2018.

Pour ce qui est du site internet de la commune, il sera mis à jour progressivement par Jérôme Chatelain, qui fera aussi une formation aux personnels municipaux pour la mise à jour des actualités. »

Mme Cotereau informe le conseil que les habitants de la rue de Moncé se réuniront lors d'« une fête des voisins ».

M. Béranger présente les travaux d'élagage prévus :

- les saules sur la Cisse et le magnolia du jardin de la mairie. Deux devis ont été réalisés par les entreprises Tessier et Dreyfus pour un montant respectivement de 2714€ et 2874€ hors taxes.

- le cèdre du jardin de la mairie devenu trop imposant ne pourra pas simplement être élagué, il sera abattu sans dessouchage. Pour le moment nous ne disposons que d'un seul devis (entreprise Dreyfus : 960€). Un autre devis est recherché.

M. Béranger annonce que les orages du 26 mai dernier ont provoqué des inondations chez Mme Doublier, 48 rue de Blois. Il est envisagé de remonter la bordure du trottoir. Un RDV a été pris avec l'entreprise Veolia.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le secrétaire, Sylvain Duchon

Commission CCVA

Commission	Titulaire	Suppléant
Développement économique, tourisme, aménagement numérique, NTIC	Serge Bonnigal	Virginie Gay-Chanteloup
Aménagement, urbanisme, habitat, logement, action sociale	Thomas Dupont	Patrick Fauri
Environnement, développement durable	Céline Corvez	Magali Botheroyd
Sport	Jean-Marie Dessables	Delphine Gosset
Petite enfance, enfance, jeunesse	Martine Cotereau	Céline Corvez
Ressources humaines, mutualisation	Laurence Cornier-Goehring	Virginie Gay-Chanteloup
Voirie, mobilité, bâtiments	Jean-Jacques Beranger	Sylvain Duchon
Culture	Patrick Fauri	Magali Botheroyd
Finances	Virginie Gay-Chanteloup	Zina Couasmé